

# 13-Novembre : « On ne ressort pas de ce procès comme on y est entré »

Ce lundi, Me Hervé Gerbi, avocat au barreau de Grenoble, plaidera lors du procès des attentats du 13 novembre 2015. Il assiste un couple qui se trouvait à La Belle Équipe le soir des faits et dont l'amie a été tuée lors de l'attaque.

2 400 parties civiles se sont constituées pour le procès des attentats du 13 novembre 2015. Elles sont représentées par environ 400 avocats. Comment vont s'organiser ces plaidoiries ?

« L'idée qui a été retenue, c'est de faire des plaidoiries coordonnées. Cela permet de s'inscrire dans un collectif dans lequel on détermine un plan et chacun se propose sur une partie de cette plaidoirie qui va probablement se terminer autour de la notion d'une justice restaurative et de la question de savoir si ce procès doit s'inscrire dans cette idée d'un dialogue que doivent entretenir les accusés avec les victimes. Je pense que c'est impossible dans un procès terroriste. Les victimes sont venues, ont parlé et se sont mises à nu. En face, des accusés se sont réfugiés derrière un droit que l'on doit respecter, qui est le droit au silence, mais qui rend cette idée de la justice restaurative très compliquée. »

Dans cette plaidoirie coordonnée, dans ce grand procès historique, comment faire ressortir la singularité de chaque victime ?

« Ce type de plaidoirie nous impose de confier un peu de l'histoire de nos clients à nos confrères. Il y a une autre possibilité pour parler de nos clients dans cette plaidoirie coordonnée, c'est de les intégrer dans notre thématique. Je suis chargé de parler du regard des parties civiles sur Osama Krayem, Sofien Ayari et Mohamed Bakkali. C'est compliqué d'intégrer le parcours de mes clients et ce qu'ils ont vécu dans ce que je vais évoquer de ces trois accusés qui ne sont pas directement concernés par la scène qu'ils ont vécue. Alors je leur ai demandé ce qu'ils auraient eu envie de dire à ces accusés. Et dans leur logique, tout tourne autour de la notion



Le procès des attentats de Paris qui s'est ouvert le 8 septembre 2021 devant la cour d'assises spécialement composée de Paris doit s'achever à la fin du mois de juin. PHOTOPQR/Ouest France/Daniel FOURAY

de choix. Le choix de faire ou de s'abstenir. Cette question est finalement prégnante dans le dossier. Elle est, dans le parcours des accusés, quelque chose d'intéressant. »

“ Le président a permis d'ouvrir les portes à toutes les souffrances. ”

Comment s'est passée la déposition de vos clients ?

« Je me demandais comment allait être reçu leur témoignage dans cet amas de souffrance. Comment cette souffrance psychologique allait être prise en compte ? Elle a été très bien reçue. Lorsqu'ils ont témoigné, Stéphane de Bourgies [le mari de Véronique, l'amie avec qui les clients de Me Gerbi passaient la soirée à La Belle Équipe et qui est décédée dans l'attaque, NDLR] est venu avec sa fille à l'audience. Ils ne comptaient pas déposer. Après le témoignage de mes clients, il

a demandé à la cour s'ils pouvaient déposer. Ils ont témoigné tous les deux. Quelque chose s'est ainsi reconstruit là où ça s'était arrêté vendredi 13 novembre 2015, quand mes clients n'avaient pas pu être en contact direct avec Stéphane de Bourgies (alors en déplacement à l'étranger), laissant les enfants dans une situation catastrophique. Ils ont pu faire la conversation qu'ils n'avaient jamais pu avoir. Le procès leur a permis ça. Pour eux, l'essentiel était là. »

Est-ce que le fait d'avoir pris conscience physiquement qu'ils n'étaient pas les seuls à être victime a changé les choses ?

« Ils savaient qu'ils n'étaient pas les seuls et qu'il y avait des personnes qui étaient dans des situations qu'ils considéraient comme plus graves parce qu'ayant perdu un proche ou ayant été blessé. Mais quand ils ont déposé à la barre, ils ne se sont pas sentis illégitimes. Et cela a été la grande force de ce procès et de son président. En mettant un point d'honneur à ce que toutes

les victimes déposent, il a permis d'ouvrir les portes à toutes les souffrances quelles qu'elles soient et sans préjugé. »

Outre le témoignage de vos clients, d'autres témoignages vous ont-ils particulièrement marqué ?

« Il y a la juge d'instruction belge, Mme Panou, par sa grande détermination. Elle nous a permis d'essayer d'avoir une vision globale et non pas séquencée de la procédure. Nicolas Hénin m'a beaucoup touché. Parce

“ La démocratie a souvent un temps de retard sur les terroristes. ”

qu'il a raconté avec beaucoup de pudeur ce qui lui est arrivé. Lui qui a été otage de l'État islamique avec comme geôlier Mehdi Nemmouche. Marc Trévidic qui a parlé de l'incapacité de la justice et de la police française, à partir de 2014 et

avec le peu de moyens dont elles disposaient, d'intervenir sur toutes ces filières, tous ces départs, tous ces retours. Bien évidemment la venue de François Hollande et de Bernard Cazeneuve qui ont bien recadré sur ce qu'était la coalition et qu'en réalité, les attaques de cette coalition n'étaient qu'un prétexte à ces attentats décidés depuis bien longtemps, parce que c'est la France et parce que c'est ce qu'elle représente en termes de démocratie et de laïcité. La démocratie a souvent un temps de retard sur les terroristes. Quand on compare la lenteur avec laquelle la loi renseignement a été mise en œuvre et les moyens mis en action par les terroristes, on mesure ce temps de retard. Mais le moment le plus prégnant reste l'audition des victimes. C'était dur. Pour tout le monde. On ne peut pas ressortir de ce procès comme on y est entré. Notre regard sur la souffrance des autres, sur la capacité de certains à nier leur propre souffrance pour celle des autres, est forcément changé. »

Propos recueillis par Benoît BOUY

## ➤ Les témoins de l'époque

Que vous a appris ce procès sur le plan de la procédure ?

« D'un point de vue juridique, ce qui a été très intéressant, c'est qu'on a eu un débat sur la notion de témoin. Est-ce que, par exemple, dans un procès comme celui-ci, juridiquement, on peut faire témoigner des experts sur la radicalisation ? Est-ce que Marc Trévidic, qui n'est pas du tout dans le dossier, est un témoin ? Est-ce que lorsque François Hollande ou Bernard Cazeneuve viennent à la barre, ce sont des témoins ? Pour essayer de comprendre le fonctionnement de ces groupes ou individus terroristes, nous avons eu besoin de personnes extérieures, des sachants. Je pense que Nicolas Hénin a totalement sa place à la barre quand il vient expliquer comment étaient traités les otages de l'État islamique. Ça a sa place dans le procès même si d'un



Me Hervé Gerbi et ses clients, un couple de Grenoblois qui se trouvait dans le restaurant *La Belle Équipe* le 13 novembre 2015 quand trois terroristes ont ouvert le feu sur l'établissement, tuant 21 personnes dont leur amie Véronique. Archives photo Le DL/Benoît BOUY

point de vue strictement juridique, on n'est pas dans ce qu'on appelle habituellement des témoins. Mais parce qu'on est dans un dossier historique, les témoins sont aussi les témoins de leur temps. Ça s'inscrit dans une époque.

Je pense que c'est éclairant de comprendre comment des jeunes gens d'une vingtaine d'années en arrivent là. Ce sont des parcours individuels qui s'entrecroisent dans une époque un peu particulière. »

## ➤ Le quotidien d'un cabinet bouleversé

Le verdict est attendu à la fin du mois de juin. Le procès aura duré dix mois. Comment vous êtes-vous organisé ?

« J'ai suivi environ cinquante journées d'audience. Je me suis appuyé sur une équipe de collaborateurs soudée qui a répondu présent en s'investissant parce qu'ils ont senti l'importance que nous avions collectivement à nous intégrer dans ce procès et à ne pas être simplement de passage. On a également été renforcé par des élèves avocats. Sur la première partie, ça a occupé six mois de stage d'une élève avocate et, depuis mars, nous avons deux élèves avocats qui ont fait un gros travail également. On renforce les équipes, et on a des clients qui, eux-mêmes, se sont rendu compte que j'étais dans ce procès et qui ont compris qu'il y avait une forme de priorité judiciaire sur leurs propres priorités. Que le temps judiciaire pouvait se prioriser, il y a ainsi aussi une certaine forme de solidarité des clients. »



Me Hervé Gerbi explique s'être appuyé « sur une équipe de collaborateurs soudée ». Archives photo Le DL/Stéphane BLEZY

